

Inspection physique des chargements de bois

À l'adresse du Secrétariat

- 16.58 D'ici à la 65^e session du Comité permanent, le Secrétariat:
- a) obtient des informations et du matériel des Parties ayant signalé qu'elles ont mis au point des outils et procédures d'identification et de mesure des espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES et d'inspection physique des chargements de bois;
 - b) publie les informations sur le site web de la CITES afin que les autorités CITES d'inspection des plantes et de lutte contre la fraude puissent y avoir accès; et
 - c) intègre ces informations dans ses activités de renforcement des capacités relatives au commerce du bois.